



100 000 MENACES POUR UNE JEUNE FILLE LIBRE

Le procès de treize harceleurs présumés de la jeune Mila s'est ouvert ce jeudi 3 juin devant le tribunal correctionnel de Paris.

Mila a reçu à ce jour plus de 100 000 messages de haine qui lui valent de vivre depuis dix-huit mois sous protection policière, d'être déscolarisée, de vivre exclue de notre société démocratique, républicaine, laïque.

Il ne s'agit pas seulement du procès de treize jeunes prévenus incultes, ignorants et irresponsables qui se croient tout-puissants dans l'anonymat d'un univers numérique déshumanisé. Une jeune femme est menacée de mort et ostracisée pour avoir critiqué vertement une religion, l'islam, pour avoir usé librement de sa parole et de sa liberté de conscience, ces deux piliers de notre République laïque.

En attendant que le dieu hypothétique de ceux qui l'invoquent juge Mila pour blasphème, c'est un tribunal qui se charge de convoquer et de juger ces illuminés numériques bien vivants. C'est un tribunal qui les met face à la justice, celle que les citoyens ont érigée en bien commun et public. C'est dans notre pays, dont le droit ne reconnaît pas le délit de blasphème, que ces prévenus sont aujourd'hui mis face à leur responsabilité, vecteurs incultes d'une haine insupportable.

Ce procès est l'occasion malheureuse dont nous devons nous saisir pour affirmer que la liberté de conscience n'est pas négociable. Que la liberté d'expression n'est pas négociable. L'islamophobie, au même titre que le serait la critique de quelque religion que ce soit, est une tromperie intellectuelle grossière, qui voudrait faire de toute critique de la religion un acte raciste. Qui voudrait assigner à résidence identitaire tout individu sur des critères essentialisants et réducteurs. Qui voudrait maquiller un paternalisme odieux en bienveillance candide.

Mila n'est plus scolarisée. Elle fait aujourd'hui face avec un courage exemplaire aux lâches et petites voix haineuses. Ce procès marque une étape décisive dans la défense de la liberté de conscience, de la liberté d'expression. Ce combat qui, quel que soit les croyances, les origines, sociales, ethniques de chacun, s'inscrit dans un effort universel pour l'émancipation des individus vis-à-vis de dogmes liberticides. Et de plus en plus meurtriers.

Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales.

Elle œuvre à l'unité des laïques.

Bureau : Jean-Pierre Sakoun, président ;
Philippe Foussier, Benoît Graisset-Recco, Sylviane Roche, Khadija Unal, vice-présidents ;
Aline Girard, secrétaire ; Anne Salzer, secrétaire adj. ; Claude Boucher, trésorier.

Pour contacter **Unité laïque** - tél : 06 08 03 57 31 – Mèl : jpsakoun-president@unitelaique.org

UNITÉ LAÏQUE – COMMUNIQUÉ DE PRESSE 05-0621
PARIS, LE 08 juin 2021